



Hallwylstrasse 15  
3003 Berne

\_Encouragement de la culture  
\_Bibliothèque nationale suisse  
\_Musée national suisse

Tél. 031 323 37 65  
Fax 031 324 85 87

[www.culture-suisse.admin.ch](http://www.culture-suisse.admin.ch)

## A toutes les personnes concernées

Berne, décembre 2005

### **La signification du droit de disposer d'un bien culturel conformément à l'art. 16, al. 2, let. a de la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (loi sur le transfert des biens culturels, LTBC)**

Mesdames, Messieurs,

La législation suisse oblige les commerçants d'art et les personnes pratiquant la vente aux enchères, lorsqu'ils achètent des biens culturels, de respecter certains devoirs de diligence définis dans la loi sur le transfert des biens culturels. Ces devoirs s'appliquent également aux achats à l'étranger dans la mesure où un bien culturel sera plus tard mis en vente en Suisse.

L'obligation de se procurer une déclaration attestant le droit de disposer d'un bien culturel fait partie de ces devoirs de diligence. Par le passé, les commerçants d'art et les personnes pratiquant la vente aux enchères de nationalité suisse ont parfois rencontré des difficultés lors d'achats à l'étranger, les vendeurs n'étant pas disposés à signer sans autre une telle déclaration. De telles difficultés s'expliquent par les incertitudes relatives à la signification du droit de disposer d'un bien culturel.

**Pour prévenir de telles difficultés à l'avenir, nous réaffirmons que le signataire de la déclaration confirme seulement qu'il est propriétaire du bien culturel ou qu'il agit avec l'accord du propriétaire.** Si le vendeur étranger représente une maison pratiquant la vente aux enchères, la déclaration ne doit pas être signée par le client (fournisseur) : une signature attestant le droit de disposer du bien culturel, et délivrée par la maison pratiquant la vente aux enchères est suffisante.

Avec nos salutations les plus cordiales.

Dr. Andrea F. G. Raschèr  
Chef de l'unité Droit et affaires internationales